## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de l'Insertion 0413317376

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET : Action socle pour une employabilité et une embauche durable (SPEED) dans le secteur de la restauration : convention avec l'assocision Centre pour l'innovation pour l'emploi et le reclassement social (CIERES)

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures, mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Centre d'innovation pour l'emploi et le reclassement social (CIERES). L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'action « socle pour une employabilité et une embauche durable (SPEED) dans le secteur de la restauration » s'adresse à 20 personnes éloignées de l'emploi dont 10 BRSA sur l'ensemble du territoire marseillais. L'objectif consiste à conduire 8 BRSA vers l'emploi durable (emploi ou formation qualifiante dans la limite de 10 % des sorties).

Cette action est un dispositif de formation visant l'accès à l'emploi dans les métiers de la restauration pour des personnes non qualifiées et souhaitant travailler dans ce secteur d'activité.

Elle se réalise sur une période totale de 9 mois avec une formation d'une durée de 420 heures répartie en 3 phases :

- une phase de sélection et de préparation théorique (140 heures);
- une phase de formation en plateau technique prise en charge par l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et le centre social Saint-Mauront (140 heures);
- une phase d'immersion en entreprises (140 heures).

En fin de parcours d'accompagnement, les personnes devront être aptes à l'emploi et proposées aux entreprises partenaires en vue de leur placement en emploi.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 01/10/2017 au 30/06/2018 (concernant 20 personnes éloignées de l'emploi dont 10 BRSA avec un objectif de 6 sorties BRSA vers l'emploi durable):

17 BRSA ont été accompagnés et 6 sorties "emploi durable" sont comptabilisées :

- 2 formations qualifiantes dont 1 en formation commis de cuisine et formation qualifiante au lycée hôtelier de Bonneveine ;
- 1 CDD < à 6 mois suivi d'un CDD > à 6 mois ;
- 1 CDD > 6 mois;
- 2 contrats accompagnement emploi (CAE) > à 6 mois.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/10/2018 au 01/03/2019 (concernant 20 personnes éloignées de l'emploi dont 10 BRSA avec un objectif de 8 sorties BRSA vers l'emploi durable; l'action se termine le 30/06/2019):

18 BRSA ont été accompagnés et 4 sorties "emploi durable" sont comptabilisées :

- 1 CDD d'un an en qualité d'employé polyvalent de restauration collective au sein de la société renaissance et partage ;
- 1 CDI en qualité d'employé de restauration collective au sein de la société multirestauration méditerranée ;
- 1 CDI en qualité de cuisinier au sein du restaurant "le caracas";
- 1 CDD de 6 mois en qualité d'employé polyvalent de restauration collective au domaine de la vallée verte.

Il convient de souligner qu'une sortie en emploi durable supplémentaire est en cours de réalisation.

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi est-il proposé de renouveler cette action du 1er septembre 2019 au 31 mai 2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association CIERES, selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 16 600 € sur un budget total de 42 885 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL